



## Règlement d'Univers 1028

**Toute personne qui fréquente le Local des jeunes accepte de se soumettre aux règles suivantes :**

1. Adopter une conduite respectueuse, dans ses paroles et dans ses actes, envers les jeunes, les animateurs, le local et son matériel.
2. Adopter une conduite non-violente dans ses paroles et ses actes envers toutes personnes, même dans le jeu.
3. Ne pas tenir de propos discriminant à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté.
4. Ecouter les animateurs et respecter leurs décisions, ainsi qu'être ouvert au dialogue tant face aux jeunes qu'aux adultes.
5. S'engager à participer activement à rendre l'ambiance agréable.
6. Fumer à l'intérieur du centre ou à ses entrées est strictement interdit.  
Les cigarettes et paquets vus par les animateurs à l'intérieur du local seront confisqués.
7. La consommation d'alcool et de drogue est formellement interdite.  
Les animateurs confisqueront systématiquement toute drogue ou alcool trouvé au centre et prendront les mesures adéquates.
8. Ne pas venir au local après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue. Les animateurs se réservent le droit de contacter les parents en cas d'abus
9. Respecter les locaux et le matériel mis à disposition et annoncer tout dégât directement et en personne aux animateurs.  
Tout dégât matériel, volontaire ou non, doit, selon les cas être réparé ou remplacé, par l'auteur, ses parents ou leur assurance responsabilité civile.
10. Ranger et nettoyer systématiquement derrière soi. Aider aux rangements et aux nettoyages de manière spontanée et à la demande des animateurs.
11. Les jeux de balles et la course à pied sont réservés aux activités extérieures et sont donc interdits à l'intérieur du local

**Remarque :** tout comportement qui ferait défaut à ces règles sera sanctionné par des avertissements et une réparation du dégât causé. Après chaque avertissement, le jeune devra quitter le centre. Après 2 avertissements, une discussion avec les animateurs est obligatoire et une période d'exclusion sera définie selon appréciation. Selon la gravité des faits, les animateurs se réservent le droit de contacter les parents.

**Ces règles s'appliquent en tout lieu dès lors qu'une activité est encadrée par un animateur ou un moniteur.**

L'équipe des animateurs et moniteurs